



Commune de Torcé-en-Vallée



CONVENTION DE REFACTURATION DU SERVICE SVP POUR 2023/2024

Entre

La Communauté de communes Le Gesnois Bilurien, représentée par son Président, André PIGNÉ, en vertu de la délibération du Conseil communautaire en date du 26 novembre 2020,

Et la Commune de Torcé en Vallée représentée par son Maire, Monsieur Jean-Michel ROYER, conformément à la délibération du Conseil municipal en date du 7 Novembre 2023

Il est convenu ce qui suit :

Article 1^{er} – Objet de la convention

La Communauté de communes a souscrit un contrat auprès de la société SVP, domiciliée 3 rue Paul, 93585 St Ouen Cedex, couvrant la période du 26 août 2023 au 25 août 2024.

Ce contrat offre l'accès au service d'information, d'aide à la décision et de documentation par téléphonie et messagerie pour 8 communes du territoire, selon des tarifs négociés du fait de la mutualisation de l'offre.

Article 2 - Facturation

La Communauté de communes effectue le paiement de la facture auprès de SVP pour un montant annuel de 16 750,20 € HT soit 20 100,24 € TTC.

L'abonnement des 8 communes se répartit comme suit :

Bouloire : 2714,46 € HT annuels	Savigné l'Evêque : 3972,38 € HT annuels
Connerré : 2714,46 € HT annuels	Thorigné sur Dué : 1324,13 € HT annuels
Le Breil sur Merize : 1324,13 € HT annuels	Torcé en Vallée : 1324,13 € HT annuels
St Mars la Brière : 2714,46 € HT annuels	Volnay : 662,05 € HT annuels

Article 3 – Modalités des refacturations

La Communauté de communes refacture à la commune de Torcé en Vallée, via l'établissement d'un titre de recettes adressé courant novembre, la somme annuelle de 1324,13€ HT soit 1588,96 € TTC.

La commune de Torcé en Vallée s'engage à régler cette somme à réception du titre de recettes.

Article 4 – Date d'effet

La présente convention prend effet à compter de la signature et pour la période mentionnée à l'article 1^{er} de la présente. La durée d'engagement est ferme.

Fait à Montfort-le-Gesnois, le 7 Novembre.....2023

Pour la Communauté de communes
Le Président, André Pigné

Pour la commune de Torcé en Vallée
Le Maire, Jean-Michel Royer

